



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ligne Maubeuge Paris

Question écrite n° 122920

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier appelle l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur les conséquences des modifications d'horaires devant entrer en vigueur le 11 décembre 2011 à la SNCF. La liaison ferroviaire Maubeuge-Aulnoye-Paris serait particulièrement concernée puisque quatre allers-retours quotidiens seraient supprimés. Cette mesure pénaliserait tout une partie du département, qui est déjà privée d'autoroute, d'aéroport et de liaisons fluviales, et contribuerait encore à son enclavement. Elle lui demande de bien vouloir intervenir auprès de la SNCF pour que cette décision puisse être reconsidérée.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre du service annuel 2012, qui est intervenue le 11 décembre 2011, a entraîné des évolutions par rapport au service annuel 2011 afin de repenser et d'optimiser l'offre de transport. L'offre sur la liaison Paris-Maubeuge en 2012 est ainsi de 5 allers-retours TET en semaine, contre 7 en 2011. Ainsi, seuls deux allers-retours ont été supprimés, et non 4. Cette rationalisation de l'offre proposée en 2012 se justifie au regard de la comparaison avec d'autres lignes de consistance semblable, notamment la ligne Paris-Boulogne, composée de 5 allers-retours. L'offre de service sur cette ligne, qui transporte un nombre de clients similaire à celui enregistré sur Paris-Maubeuge, permet d'assurer une desserte correctement dimensionnée et répondant aux attentes des voyageurs. Une attention particulière a été apportée, dans le cadre de cette réorganisation, au maintien de la qualité des prestations de service offertes aux voyageurs tant en termes d'horaires que de capacité. Ainsi, la SNCF a intégralement réaffecté les voitures n'effectuant plus de voyages à l'augmentation de la capacité moyenne des trains. Depuis le 11 décembre, les trains entre Paris et Maubeuge sont ainsi composés de 9 à 10 voitures, permettant aux clients de voyager dans de meilleures conditions de confort. Cette uniformisation de la composition des rames présente par ailleurs l'avantage d'assurer un fonctionnement plus régulier et plus fiable des trains.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Hostalier](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122920

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12192

Réponse publiée le : 21 février 2012, page 1671